

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le **Mercredi 21 Février 2018**, sous la présidence, de **Monsieur Patrick BEILLON, Maire.**

PRÉSENTS : MM. BILLY, LE BRAS, Mmes BOUIT, LE BIHAN, TATARD, PENSIVY, MM. LOYER, ALONSO, et CAMERLO, Mme LAVIGNE, MM. BANNWART et JEGO, M. FOU CRAUT, Mmes LE CORRE, LAUNAY, GUILLAS et SAVARY.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. MARTEAU et PASCO, Mmes COEFFEC, BOURSE et LAFAURIE-LE DIVELLEC

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

Monsieur MARTEAU a donné procuration à Monsieur BILLY

Madame BOURSE a donné procuration à Monsieur LOYER

Monsieur PASCO a donné procuration à Monsieur BEILLON

1 – Secrétaire de séance

Les élus municipaux ont choisi comme secrétaire de séance, **Madame Séverine LAUNAY.**

2 – Comptes rendus des séances du 21 décembre 2017 et 26 janvier 2018

S'agissant du compte rendu de la séance du 21 décembre 2017, Monsieur FOU CRAUT revient sur l'extrait suivant concernant le projet éolien :

« Monsieur FOU CRAUT, conseiller municipal, concerné par le projet suite à la mise à disposition d'un terrain pour la construction des éoliennes, est invité par M. le Maire à quitter la salle. Ce dernier a refusé, il est resté à la table des délibérations mais n'a pas participé aux débats ni au vote. »

Il exprime son sentiment de ne pas avoir refusé quoi que ce soit, d'autant plus que cela n'a pas été demandé en séance du conseil municipal, selon lui. Il a fait part dès l'arrivée de ce bordereau, à l'ensemble des membres du conseil municipal, qu'il restait avec la justification que la délibération ne portait pas sur sa personne ou sur un projet personnel, mais qu'effectivement, il s'abstenait de participer au débat et au vote, dans la mesure où il est concerné indirectement. Enfin, il considère qu'en aucun cas, le vote de quiconque n'a été empêché.

Monsieur le Maire répond qu'il lui dit « là Jean-Claude tu dois sortir » de la salle de délibération étant personnellement concerné par l'objet du bordereau, mais ajoute qu'il ne l'a peut-être pas formulé assez clairement. Il précise qu'à chaque fois qu'un conseiller municipal est personnellement concerné par un bordereau, la règle pour tous est de sortir de la salle des délibérations.

Il ajoute que la position de M. FOU CRAUT sera retranscrite au compte-rendu de la séance du 21 décembre dernier.

S'agissant du compte rendu de la séance du 26 janvier 2018, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3 - Approbation du compte administratif "2017" – Budget principal

Après délibération et un vote à main levée, et après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Geneviève LAVIGNE, **approuve** à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte administratif "2017" dressé par Monsieur Patrick BEILLON, Maire et se résumant ainsi :

➤ <u>Section de Fonctionnement</u>	
◆ Dépenses de l'exercice	= 1 551 463,28 €
◆ Recettes de l'exercice	= 1 947 236,99 €
◆ soit un excédent d'exercice de	= 395 773,71 €
◆ Résultat de fonctionnement "2016" reporté (excédent)	= + 157 173,79 €
	<hr/>
↪ <u>Excédent global</u>	= 552 947,50 €
➤ <u>Section d'Investissement</u>	
◆ Dépenses de l'exercice	= 1 075 023,77 €
◆ Recettes de l'exercice	= 788 359,73 €
◆ soit un déficit d'exercice de	= - 286 664,04 €
◆ Déficit d'investissement "2016" reporté	= - 83 662,02 €
	<hr/>
↪ <u>Déficit global</u>	= - 370 326,06 €
➤ <u>Restes à réaliser en investissement</u>	
◆ Restes à réaliser en dépenses	= 471 625,66 €
◆ Restes à réaliser en recettes	= 228 961,12 €
	<hr/>
↪ <u>Déficit global des R.A.R.</u>	= - 242 664,54 €
➤ <u>Balance de Clôture</u>	
◆ Excédent global de fonctionnement	= 552 947,50 €
◆ Déficit global d'investissement (déficit d'investissement - déficit des RAR)	= - 612 990,60 €
	<hr/>
↪ <u>Excédent global de clôture des deux sections cumulées</u> (fonctionnement et investissement)	= - 60 043,10 €

Monsieur BILLY, adjoint aux finances, détaille les principaux chiffres du compte administratif 2017, à savoir :

➤ **En section de fonctionnement :**

Les dépenses de l'année ont progressé de +5,13% et les recettes de +4,45% par rapport à 2016, dégagant ainsi un excédent de fonctionnement de 395 773,71€ (hors excédent reporté de l'année précédente). Cet excédent est en légère hausse par rapport à 2016 (+1,8%) car il était de 388 457,46€.

En tenant compte du report de l'année précédente (157 173,79€), l'excédent de fonctionnement 2017 s'élève à 552 947,50€.

➤ **En section d'investissement, les principales réalisations sont les suivantes (restes à réaliser compris) :**

- Travaux de réfection de la voirie rurale et curage de fossés pour près de 70 000€,
- Acquisition de terrains (contournement du bourg) pour près de 17 000€,
- Acquisition de matériels divers pour 70 000€ (dont achat d'un tractopelle pour 40 800€),
- Voirie urbaine pour 28 000€ (dont aménagement plateaux ralentisseurs pour 23 400€),
- Stèle jardin du souvenir pour 3 300€,
- Travaux cimetièrre (démolition et reconstruction du mur séparant l'ancien et le nouveau cimetièrre) pour 21 000€,

- Etude diagnostique pour la restauration de l'église pour 14 700€,
- Travaux de réhabilitation de la salle de sports pour 270 000€,
- Aménagement du secteur Jacques Prévert pour 83 000€,
- Création d'un nouveau site internet pour 6 700€,
- Réfection du toit de l'école communale et honoraires pour 183 000€,
- Equipements école communale pour 25 000€,
- Aménagement urbain (borne de recharge véhicules électriques, remplacement lanternes éclairage public, équipements de sécurité routière, bancs et tables de pique-nique...) pour 26 500€,
- Etude revitalisation centre-bourg pour 4 200€,
- Révision du Plan Local d'Urbanisme pour 23 000€,
- Maîtrise d'œuvre travaux de réhabilitation de l'accueil de loisirs pour 22 000€,
- Equipement accueil de loisirs (logiciel, remplacement tables et chaises restaurant scolaire, portail...) pour 26 000€,
- Travaux connexes à l'aménagement foncier pour 429 000€.
- Aire de jeux pour enfants pour 72 000€.

Les dépenses d'investissement 2017 se sont élevées à 1 075 023,77€ et les Restes à Réaliser à 471 625,66€, soit un total de 1 546 649,43€.

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement :

- de subventions versées par :
 - o le Département (304 000€) principalement pour les travaux connexes à l'aménagement foncier, les travaux de voirie rurale, plateaux ralentisseurs, étude église, salle des sports, aménagement secteur Jacques Prévert, réfection toit école, et aire de jeux),
 - o l'Etat pour la réhabilitation de la salle des sports (50 000€), la réfection du toit de l'école (37 400€), les plateaux ralentisseurs et aménagement secteur Jacques Prévert (12 300€)
 - o de la communauté de communes Arc Sud Bretagne (25 000€ en 2017 et 25 000€ en 2016) pour la réhabilitation de la salle des sports
- de recupération de la TVA des opérations réalisées l'année précédente (135 000€),
- du produit de la taxe d'aménagement (25 300€)
- de l'excédent reporté de l'année précédente (388 000€).

Les recettes d'investissement 2017 se sont élevées à 788 359,73€ et les Restes à Réaliser à 228 961,12€, soit un total de 1 017 320,85€.

Le déficit d'investissement de l'année 2017 s'élève ainsi à 529 328,58€, auquel s'ajoute le déficit d'investissement reporté de l'année précédente qui est de 83 662,02€. Le déficit global d'investissement s'élève donc à 612 990,60€.

En cumulant le résultat de fonctionnement (excédent de 552 947,50€) et le résultat d'investissement (déficit de 612 990,60€), le résultat global de clôture des deux sections s'élève à - 60 043,10€.

Monsieur BILLY explique que ce résultat négatif est lié à l'absence d'emprunt réalisé en 2017. Cette décision avait été prise car la trésorerie était suffisante du fait des emprunts réalisés pour le lotissement.

Monsieur BILLY, adjoint aux finances, présente ensuite les **5 indicateurs financiers principaux** :

Paramètres	Situation de la Commune en réalisé 2015	Situation de la commune en réalisé 2016	Situation de la commune en réalisé 2017	Références nationales strate de 2000 à 3500 habitants	
				Médiane	Maximum
RATIO DE RIGIDITÉ = Charges incompressibles de fonctionnement (<i>intérêts emprunts, charges personnel et contributions obligatoires</i>) / Produits de fonctionnement	48 %	50%	51,68%	41 %	56 %
COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT (CAC) = total des charges de fonctionnement + capital de la dette / produits de fonctionnement	82 %	86%	86,94%	86 %	105 %
STOCK DE DETTE AU 31.12.2017 (combien d'années de produits de fonctionnement pour se désendetter ? = capital restant dû au 31.12.2017 / produits de fonctionnement	1 année	0,9	0,77	0,6 année	1,5 année
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NET (combien d'années de CAF (capacité d'autofinancement) pour le remboursement de toute la dette ?) = Capital restant dû au 31.12.2017 / CAF brute	4 années	4,2 années	3,78 années	2,5 années	9,8 années
ENCOURS TOTAL DE LA DETTE PAR HABITANT = Capital restant dû au 31.12.2017 / population municipale au 01.01.2017	697 €	640€	585€		



Moyenne de la strate au 31.12.2016 : 685€

4 - Approbation du Compte Administratif "2017" – Budget annexe Assainissement (budget H.T.)

Après délibération et un vote à main levée, et après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Geneviève LAVIGNE, **approuve** à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte administratif "2017" dressé par Monsieur Patrick BEILLON, Maire et se résumant ainsi :

➤ Section de Fonctionnement		
◆ Dépenses de l'exercice	=	72 582,41 €
◆ Recettes de l'exercice	=	84 630,25 €
◆ soit un excédent d'exercice de	=	12 047,84 €
◆ Résultat de fonctionnement "2016" reporté (excédent)	=	+ 10 000,00 €
		<hr/>
↳ Excédent de fonctionnement	=	22 047,84 €
➤ Section d'Investissement		
◆ Dépenses de l'exercice	=	53 514,97 €
◆ Recettes de l'exercice	=	98 871,81 €
◆ soit un excédent d'exercice de	=	45 356,84 €
◆ Excédent d'investissement "2016" reporté	=	+ 224 336,02 €
		<hr/>
↳ Excédent d'investissement	=	269 692,86 €
➤ Balance de Clôture		
◆ Excédent global de fonctionnement	=	22 047,84 €
◆ Excédent global d'investissement (pas de R.A.R.)	=	269 692,86 €
		<hr/>
↳ Excédent global de clôture des deux sections cumulées (fonctionnement et investissement)	=	291 740,70 €

Les **recettes de fonctionnement** sont constituées principalement de la « surtaxe assainissement » prélevée sur les factures d'eau des usagers, et la participation au raccordement au réseau de collecte des eaux usées.

Les **dépenses de fonctionnement** comprennent le remboursement des intérêts des emprunts réalisés dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration et de travaux d'extension du réseau.

En **investissement**, les dépenses sont liées au remboursement du capital des emprunts et à la **finalisation de l'étude diagnostique de fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées**, subventionnée par le Département et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Cette étude a permis de cibler les **travaux prioritaires à réaliser sur le réseau d'assainissement collectif**, et pourront être financés en tout ou partie par l'excédent dégagé depuis plusieurs années. Ces travaux sont à prévoir d'ici 2020, date à laquelle la communauté de communes prendra la compétence « assainissement collectif ».

5 - Approbation du Compte Administratif "2017" - Budget Annexe Lotissement

(budget H.T.)

Après délibération et un vote à main levée, et après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Geneviève LAVIGNE, **approuve** à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte administratif "2017" dressé par Monsieur Patrick BEILLON, Maire et se résumant ainsi :

➤ <u>Section de Fonctionnement</u>		
♦ Dépenses de l'exercice	=	24 862,96 €
♦ Recettes de l'exercice	=	26 666,71 €
♦ soit un excédent d'exercice de	=	1 803,75 €
♦ Résultat de fonctionnement "2016" reporté	=	0,77 €
		<hr/>
↪ <u>Excédent de fonctionnement de clôture</u>	=	1 804,52 €
➤ <u>Section d'Investissement</u>		
♦ Dépenses de l'exercice	=	26 666,71 €
♦ Recettes de l'exercice	=	956 471,16 €
♦ soit un excédent d'exercice de	=	929 804,45 €
♦ Résultat d'investissement "2016" reporté	=	- 9 471,16 €
		<hr/>
↪ <u>Excédent d'investissement de clôture</u>	=	920 333,29 €
➤ <u>Balance de Clôture</u>		
♦ Excédent global de fonctionnement	=	1 804,52 €
♦ Excédent global d'investissement	=	920 333,29 €
		<hr/>
↪ <u>Excédent global de clôture des deux sections cumulées</u> (fonctionnement et investissement)	=	922 137,81 €

Les principales dépenses concernent les honoraires du **maîtrise d'œuvre et l'étude géotechnique pour 11 628€ HT**, **des frais de communication sur la vente des lots (banderole et panneaux) pour 890€ HT**, **d'insertion dans les journaux (procédure marchés publics) pour 450€ HT** et le **remboursement des intérêts d'emprunt pour 776€ HT**.

Les recettes correspondent aux emprunts réalisés à hauteur de 947 000€.

6 - Approbation des comptes de gestion "2017"

Après s'être assuré de la conformité des résultats établis aux comptes administratifs "2017", Monsieur le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion 2017 du receveur municipal, concernant le budget général de la commune, ainsi que le budget annexe du service "Assainissement Collectif" et le budget annexe "Lotissement".

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion, établis par le receveur municipal, retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de la même manière que les comptes administratifs, et permet de constater la stricte concordance entre les deux documents.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **approuve les comptes de gestion "2017" dressés par le receveur municipal.**

7 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 : budget principal

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent d'exploitation de 552 947,50€** ;

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **décide d'affecter le résultat d'exploitation** de la manière suivante :

☞ Besoin de financement de la section d'investissement :

Déficit d'investissement (370 326,06€) + déficit des Restes à Réaliser (242 664,54€) = Déficit de **612 990,60€**

L'excédent d'exploitation (552 947,50€) servira en totalité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (612 990,60€).

Il en résulte un **solde déficitaire de 60 043,10€** qui sera reporté en dépenses d'investissement au budget primitif 2018.

8 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 – Budget annexe Assainissement

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent d'exploitation de 22 047,84€** ;

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **décide d'affecter le résultat d'exploitation** de la manière suivante :

☞ Besoin de financement de la section d'investissement :

Résultat d'investissement = + **269 692,86€**

Le résultat de la section d'investissement étant excédentaire, il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement.

Le résultat d'exploitation de 22 047,84€ est donc réparti librement, à savoir :

- 10 000€ conservés en recettes de fonctionnement au budget primitif 2018,
- 12 047,84€ reportés en recettes d'investissement au budget primitif 2018.

9 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 – Budget annexe Lotissement

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent d'exploitation de 1 804,52€** ;

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **décide d'affecter le résultat d'exploitation** de la manière suivante :

↳ Besoin de financement de la section d'investissement :

Résultat d'investissement = **+ 920 333,29€**

Le résultat de la section d'investissement étant excédentaire, il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement.

Le résultat d'exploitation de +1 804,52€ sera donc repris en recettes de fonctionnement au budget primitif 2018, et le résultat d'investissement de +920 333,29€ sera repris en recettes d'investissement au budget primitif 2018.

10 – Réhabilitation des locaux de l'accueil de loisirs : sollicitation de concours financiers

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de solliciter des concours financiers au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Programme de Solidarité Territoriale (PST).

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **décide de solliciter des concours financiers pour des travaux de réhabilitation des locaux de l'accueil de loisirs, et approuve le plan de financement suivant :**

× Dépenses

Nature des travaux	Coût HT
• Honoraires maître d'œuvre	22 654,00 €
• Etude de sols, coordination SPS, bureau de contrôle, étude thermique, DTA avant travaux)	7 926,00 €
• Travaux de réhabilitation accueil de loisirs	226 452,00 €
• Marge pour imprévus	6 794,00 €
Total	263 826,00 €

× Recettes attendues

Recettes attendues	Montant
Programme de Solidarité Territoriale – Taux 25 % (Département)	65 957,00 €
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (Etat) – Taux 47 %	123 998,00 €
Emprunt	73 871,00 €
Total	263 826,00 €

11 – Révision générale du PLU : nouvel arrêt et modalités de concertation avec la population

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux qu'à la suite de l'enquête publique relative à la révision générale du plan local d'urbanisme, s'étant déroulée du 7 juin au 10 juillet 2017, le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable.

Considérant les conseils de M. le Préfet confirmant la nécessité de reprendre le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme afin de procéder à un nouvel arrêt.

Considérant l'ancienneté du bilan de la concertation sur le projet et l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme datant de juillet 2016.

Monsieur le Maire propose de :

- 1- Définir les modalités de la nouvelle concertation avec la population, à savoir :
 - Ouverture d'un nouveau registre pour recueillir les suggestions du public en mairie,
 - La parution d'articles sur le site internet de la commune et dans le journal Ouest-France,
 - Un panneau à la Mairie exposant les évolutions entre l'arrêt du projet en juillet 2016 et le nouvel arrêt à venir.
- 2- Prescrire un nouvel arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur FOUCRAUT pose la question de savoir si le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est toujours valable et s'il y a nécessité d'organiser une nouvelle réunion publique de présentation du PADD.

Monsieur le Maire répond qu'il va interroger le cabinet d'études à ce sujet.

Monsieur BILLY considère qu'un nouvel arrêt du PLU est l'occasion de revoir le projet et de revenir sur certains points qui seraient à revoir.

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal **prescrit un nouvel arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme**, lorsque celui-ci sera finalisé par la commission municipale et **émet un avis favorable concernant les modalités de concertation** proposées.

Monsieur le Maire fait part aux élus municipaux des discussions en cours avec le président d'Arc Sud Bretagne afin d'avoir un soutien, par le biais d'une délibération d'intention, concernant le projet de création d'une zone d'activités à côté de l'usine Leroux, dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

12 - Rentrée 2018 : organisation du temps scolaire (TAP et pause méridienne)

Monsieur le Maire informe les élus municipaux de la nécessité de transmettre à l'organisation du temps scolaire, autrement dit les horaires d'écoles, pour le 16 Mars au plus tard aux services de l'éducation nationale. En découle également, la décision du maintien ou non des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Monsieur le Maire fait part de l'avis du conseil d'école, réuni le 15 Février dernier, lequel s'est prononcé en faveur de la suppression des TAP, d'un retour à la semaine de 4 jours et de la modification des horaires d'école de la manière suivante :

	Matinée		Après-Midi	
Lundi	8h45	12h	13h45	16h30
Mardi	8h45	12h	13h45	16h30
Mercredi	--	--	--	--
Jeudi	8h45	12h	13h45	16h30
Vendredi	8h45	12h	13h45	16h30

Madame SAVARY rappelle les résultats du questionnaire aux familles selon lesquels 63,5% des parents ayant répondu sont favorables au retour de la semaine de 4 jours et qu'une grande majorité (90%) sont satisfaits ou très satisfaits des activités proposés.

Elle souligne également que la décision qui est à prendre en tant qu'élu n'est pas simple compte tenu de la qualité des activités proposées.

Après délibération et un vote à bulletin secret, le résultat des votes concernant le maintien des Temps d'Activités Périscolaires est le suivant :

- 6 voix pour le maintien
- 13 voix contre
- 2 bulletins blancs

S'agissant du décalage de 15 minutes des horaires d'école, Madame SAVARY précise que commencer ¼ d'heure plus tôt le matin évitera aux enfants d'attendre dans la car. Cela permettra également d'augmenter de 15 minutes la pause méridienne afin de permettre la mise en place d'activités pour les enfants et de pouvoir continuer à percevoir des aides de la CAF.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés s'est prononcé en faveur des nouveaux horaires d'écoles proposés le conseil d'école et explicités ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

✕ Plan communal de Sauvegarde

Une brève présentation du projet de Plan communal de sauvegarde est effectuée. Ce document recense les risques (naturels, technologiques...) et vulnérabilités sur la commune ainsi que les moyens matériels et humains disponibles.

Il prévoit également l'organisation pour diffuser l'alerte auprès de la population et en cas de besoin, une mise à l'abri.

Le Plan Communal de Sauvegarde est complété en annexe par un annuaire de crise ainsi qu'une cartographie (ERP, établissements sensibles, secteurs avec risque d'inondation, les élevages, plans des principaux bâtiments communaux, lignes THT et canalisations de gaz...).

✕ Compte rendu des diverses commissions et démarches informatives

◆ M. Christian BILLY et Mme Geneviève LAVIGNE

Compte-rendu de la commission communautaire « Culture – TIC et Sports » du 13 février 2018.

◆ M. Didier LOYER

Compte-rendu de la commission communautaire « Travaux ».

◆ Mme Séverine LAUNAY

Compte-rendu de la commission communautaire « Solidarités ».

☒ Dates à retenir

- **Samedi 24 février** : Repas des chasseurs
- **Mercredi 28 février à 20h** : Réunion de la commission « Plan Local d'Urbanisme »
- **Samedi 10 mars** : Loto amicale laïque JMB
- **Dimanche 11 mars** : Repas club du bel âge
- **Mardi 13 mars à 18h30** : Réunion de la commission « Enfance »
- **Jeudi 15 mars à 20h** : Réunion plénière du conseil municipal relative au Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.)

- **Samedi 17 mars** : Soirée supporters musique de la Jeune France
- **Lundi 19 mars à 11h** : Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
- **Dimanche 18 mars** : Concours de boules de bourgerel
- **Lundi 19 mars** : Repas de la FNACA
- **Samedi 24 mars à 10h** : Réunion publique d'information relative aux mini-camps
- **Lundi 26 mars à 20h30** : Réunion de la commission « Finances »
- **Mardi 27 mars à 20h30** : Réunion du CCAS
- **Vendredi 30 mars à 20h** : Prochaine réunion du conseil municipal

La séance est levée à 22h45

Rédacteur : Elen LE BERRIGAUD

Fait à NOYAL-MUZILLAC, le 26 février 2018

Le Maire,
Patrick BEILLON

